

024/2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



SEANCE DU 04 AVRIL 2023  
à 18 Heures 30

**PRESENTS :** Mme BENDJEBARA-BLAIS, Maire,  
M. SOUCASSE, Mme MATARD, M. DEMANDRILLE, Mmes LALIGANT, UNDERWOOD,  
M. MICHEZ, Adjoints au Maire,  
Mme ECOLIVET, M. BECASSE, Mme CREVON, M. BORDRON, Mme DE CASTRO  
MOREIRA, M. FOLLET, Mme SENTUNE, M. LEDÉMÉ, Mme DUBOURG, M. DE PINHO,  
Mme VAN DUFFEL, Conseillers Municipaux,

**ABSENTS ET EXCUSES :**  
M. TRANCHEPAIN, Adjoint au Maire,  
M. MASSON, Mme BENDJEBARA, MM. MICHEL, DAVID, Mme CHEVALLIER, M. JULIEN,  
Mme DARTYGE, MM. TALBOT, BUREL, Conseillers Municipaux,

**AVAIENT DELEGATIONS :** Mme BENDJEBARA-BLAIS (pour M. MASSON), M. SOUCASSE (pour M.  
MICHEL), M. BECASSE (pour M. DAVID), Mme ECOLIVET (pour M. JULIEN), M.  
DEMANDRILLE (pour Mme DARTYGE), M. LEDEME (pour M. BUREL)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame VAN DUFFEL, Conseillère Municipale,  
Assistée de Mme BEAUGRAND, Directrice Générale des Services

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28  
NOMBRE DE PRESENTS : 18  
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 24 (6 pouvoirs)

**OBJET :** COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES » -  
ANNÉE 2022

**Hôtel de Ville**  
Esplanade de Pattensen  
CS 60015  
76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84  
Télécopie 02 35 87 96 09

Email : [monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:monsieurlemaire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)  
Site internet : [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

**COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « ZAC DES HAUTES NOVALES »**  
**- Exercice 2022**

Monsieur Gérard SOUCASSE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Pour rappel, la commune a conclu une promesse de vente avec la société Nexity Conseil en 2019, dans le cadre de la vente de terrains, d'une superficie totale de 7,34 hectares afin d'aménager la partie ouest de la ZAC et y implanter 125 logements.

Dans ce cadre, la commune a procédé à la 1<sup>ère</sup> vente, en 2020, pour un montant hors taxes de 956 000 €.

Ainsi, cette année a été consacrée aux travaux d'aménagement par la société Nexity, et aucune dépense n'a donc été engagée par la ville.

Le budget a également procédé au remboursement annuel de l'avance consentie par le budget principal en 2018 (83 333,34 €).

Enfin, à ce jour, les 98 374 m<sup>2</sup> restant, sont valorisés à la somme de 1 415 000 €.

La réalisation 2022 se définit comme suit :

**Section de fonctionnement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
		002 – Report résultat N-I	
			9 558,50 €
		777 – Quote-part des subventions d'investissement transférées	
			580 679,44 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>0,00 €</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>590 237,44 €</b>

**Section d'investissement**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
001 – Report résultat investissement N-I	83 458,33 €		
168741 – Avance remboursable Ville	83 333,34 €		
1068 – Excédent fonctionnement capitalisés	580 679,44 €		
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>747 471,11 €</b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b>0,00 €</b>

Les résultats à affecter sur 2023 s'élèvent donc à 590 237,44 € en fonctionnement et à -747 471,11 € en investissement.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes-Novalles » de l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gérard SOUCASSE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et avoir délibéré,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 94 504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,
- Vu les décrets pris en application de la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant diverses dispositions budgétaires et comptables, relatives aux collectivités locales et de l'article L 2311.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération en date du 17 février 2012, relative à la création du Budget annexe « Lotissement HN2 »,
- Vu la délibération en date du 28 septembre 2017, relative au changement de dénomination du Budget annexe « Lotissement HN2 »,
- Vu le Budget annexe du lotissement « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2022,
- Vu la Commission Finances en date du 15 mars 2023 et la Commission Générale en date du 21 mars 2023,
- Considérant que dans le cadre de la clôture des comptes de l'année budgétaire 2022, il y a lieu d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2022,
- Monsieur Gérard SOUCASSE est désigné Président de Séance,

DECIDE A L'ISSUE D'UN VOTE (Madame le Maire ne prend pas part au vote) :

-Contre : 0

-Abstention : 5 (1 pouvoir)

-Pour : 18 (5 pouvoirs)

- d'approuver le Compte Administratif du Budget Annexe « ZAC des Hautes Novales » de l'année 2022,
- d'autoriser Mme le Maire à intervenir et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision municipale.

Il est à noter qu'en vertu de l'article R.421-I du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la Ville de SAINT AUBIN LES ELBEUF.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures.

Signé le 12/04/2023 par Soucasse Gérard, 1er Adjoint au Mair



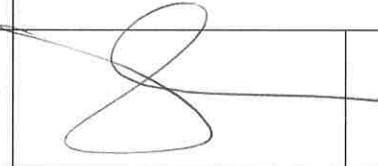
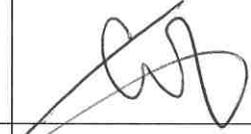
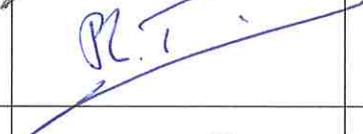
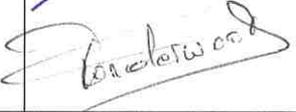
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

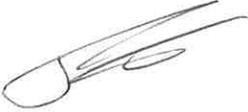
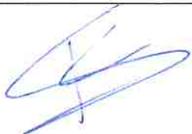
Nombre de membres en exercice : 28  
 Nombre de membres présents : 18  
 Nombre de suffrages exprimés : 24 (6 pouvoirs)  
 VOTES :  
 Pour : 18 (5 pouvoirs)  
 Contre : 0  
 Abstention : 5 (1 pouvoir)

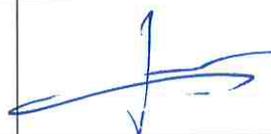
Date de convocation : 28/03/2023

Présenté par Le Maire, Madame Karine BENDJEBARA-BLAIS  
 A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 04/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante,

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BENDJEBARA-BLAIS Karine	Ne prend pas part au vote		
SOUCASSE Gérard			
MATARD Patricia			
DEMANDRILLE Stéphane			
LALIGANT Chantal			
TRANCHEPAIN Philippe			
UNDERWOOD Françoise			
MICHEZ Patrick			
MASSON Jean- Marie			
ECOLIVET Odile			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
BECASSE Jany			
BENDJEBARA Marine			
MICHEL Frédéric			
CREVON Catherine			
DAVID Jacques			
CHEVALLIER Christine			
JULIEN Jean-Yves			
BORDRON Patrice			
DE CASTRO MOREIRA Sandrine			
FOLLET Fabien			
DARTYGE Valérie			
TALBOT Michel			
SENTUNE Kelly			

	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	ABSTENTION
LEDEME Dominique			
DUBOURG Barbara			
DE PINHO Jean- Claude			
VAN DUFFEL Aurélia			
BUREL Olivier			

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 18/04/2023, et de la publication le 18/04/2023

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf le 18/04/2023



BENDJEBARA-BLAIS,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605617-20230404-024-2023-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

